

Dernière mise à jour le 3 janvier 2023

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination>

Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Sites Utiles :

Ministère du tourisme de Cuba : <https://www.mintur.gob.cu/protocolos/>

Depuis le 6 avril 2022, toutes les restrictions de vaccination et de dépistage sont levées pour l'entrée à Cuba.

Toutefois, la situation peut évoluer dans les prochains mois vers des modalités d'entrée plus restrictives, notamment basées sur l'exigence d'un schéma complet de vaccination. Nous vous recommandons la plus grande vigilance et vous rappelons qu'il incombe au seul client d'être en conformité avec les formalités sanitaires en vigueur le jour du départ dans le pays de destination. En l'absence d'assurance souscrite au moment de l'inscription, toute annulation de séjour, due à un défaut de vaccination, entrainera des frais conformes à nos conditions de vente.

Avant votre départ :

- Le port du masque n'est plus obligatoire dans la plupart des espaces intérieurs. Conservez toutefois à disposition des masques chirurgicaux en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.

Formalités sanitaires à destination de Cuba :

- Depuis le 6 avril 2022, aucun protocole de dépistage et de vaccination requis.
- **Le formulaire disponible en ligne** (accessible à partir de 72H avant le départ), est toujours à compléter sur le site www.dviajeros.mitrans.gob.cu Il n'est plus nécessaire de fournir les informations concernant la vaccination ou le test PCR.
- Il est fortement recommandé à toute personne qui souhaite effectuer un voyage touristique à Cuba de contracter une police d'assurance spéciale Covid-19 pour une éventuelle prise en charge des frais médicaux relative à ce virus sur le territoire cubain.

Ces règles étant susceptibles d'évoluer, il est recommandé de se tenir à jour des protocoles de contrôle sanitaire en se rendant sur le site suivant : <https://www.dviajeros.mitrans.gob.cu/inicio>

A l'embarquement :

- Les compagnies aériennes peuvent faire signer une attestation sur l'honneur que vous n'avez pas la COVID et vous n'avez pas été cas contact. Nous vous recommandons de la préremplir en la téléchargeant sur le site de la compagnie aérienne.
- En application des règles de l'aviation civile, les bagages cabines peuvent être refusés par les compagnies à l'exclusion d'un seul petit bagage à main qui devra impérativement être logé sous le siège. (Poids et tailles disponibles sur le site de la compagnie concernée).
- Port du masque obligatoire à bord.
- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.

A l'arrivée et sur place :

- Les passagers pourront être soumis à un dépistage aléatoire via un test PCR à l'arrivée.
- Port du masque obligatoire pour toute sortie.
- Pour éviter les paiements en espèces et réduire les sources de contamination par covid-19, des cartes prépayées en Monnaie librement changeable (MLC) peuvent être émises pour les voyageurs internationaux. Montants à fixer par le client entre 200, 500 et 1000 MLC. Elles peuvent être achetées en espèces ou par carte bancaire dans le réseau commercial et dans les hôtels. L'argent excédentaire est remboursable en devises à la sortie du pays, dans les bureaux de change (CADECA) des aéroports.

Lors du séjour à l'hôtel :

- Le port du masque reste recommandé dans les espaces communs intérieurs, et peut être exigé dans certains établissements, de manière ponctuelle.
- D'une manière générale, les services habituels sont opérationnels, néanmoins des aménagements peuvent être opérés par les hôteliers en fonction de la situation locale.

Le retour en France :

A compter du 1er août 2022, le dispositif de contrôle sanitaire aux frontières françaises est levé.

- **Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir pour le retour en France**, en métropole comme en Outre-mer, quel que soit le pays de provenance et le statut vaccinal.
- Il en va de même pour tous les déplacements entre la métropole et chacun des territoires ultramarins.

- Cette situation peut évoluer en cas d'apparition et de circulation d'un nouveau variant de la covid-19 susceptible de constituer une menace sanitaire grave ou, dans le cas des territoires d'Outre-mer, en cas de risque de saturation du système de santé, il reste donc impératif de consulter le site du Ministère de l'intérieur avant le retour sur le territoire français : <https://www.interieur.gouv.fr/covid-19/deplacements-internationaux>
- La vigilance reste de mise pour les transits, pouvant comporter des protocoles particuliers qu'il convient de continuer à respecter.

La suppression de ce dispositif ne se substitue pas au protocole du pays de destination cité plus haut, qui doit être respecté par tous les passagers sans exception d'âge.